

un—et que le mieux qu'on puisse en dire, c'est qu'il constitue un moyen de remédier aux symptômes plutôt qu'à la cause d'un grave malaise social. Dans cette entreprise, nous collaborons étroitement avec nos collègues au palier provincial. Des idées sont mises de l'avant, discutées et modifiées; je tiendrai les honorables députés au courant du progrès de ces négociations.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je dois en toute justice, je pense, remercier le ministre de m'avoir permis de prendre connaissance de cette déclaration au moins une heure avant que je ne doive y répondre. J'espère également que ses collègues du cabinet comprendront que si le ministre peut ainsi faire une déclaration de cette longueur, ils peuvent en faire autant plutôt que de s'adresser aux media, à l'extérieur de la Chambre.

Si je commentais durement et à fond la déclaration du ministre, ce serait comme si je m'opposais à la maternité. Cela dit, je crois que certains changements effectués étaient attendus depuis longtemps par bien des gens que le secteur des logements sociaux intéresse.

Je songe à la Commission d'étude sur le logement qui avait beaucoup à dire à ce sujet. Elle a proposé au gouvernement fédéral d'instituer un vaste programme de recherches sur les aspects économiques, sociaux et psychologiques de l'habitation sociale, avant de lui déconseiller tout nouveau projet d'envergure tant qu'on n'aurait pas terminé cette étude et jaugé ses résultats.

A mon avis, en raison des considérations psychologiques que soulève l'habitation sociale, bien des gens s'interrogent sur sa nécessité, voire sur sa valeur. J'espère que le ministre étudie la question en profondeur. Il faut, je crois, réformer notre régime d'habitation sociale. L'action du ministre prélude certainement à cette réforme. Bien des gens bénéficieront nécessairement du nouveau barème de loyers. Le locataire, en particulier, qui pourra demeurer à peu près deux ans dans des logements sociaux, et ce à loyer fixe, pourra dès lors espérer les quitter et acheter sa propre maison. Quoique, avec l'augmentation des taux d'intérêt et la pénurie de fonds pour les prêts hypothécaires, je ne sache pas comment cela pourra se faire.

Je suis particulièrement satisfait de constater qu'on a reconnu dans une certaine mesure l'utilité d'une association de locataires. Je crois qu'elle rapprochera les intéressés des secteurs où se prennent les décisions. Il importe que le gouvernement comprenne, maintenant que de tels groupes, dont le nombre augmente dans tout le pays, réclament le droit de participer aux décisions dont dépend leur avenir, qu'il faut compter avec

[L'hon. M. Andras.]

eux maintenant et qu'il le faudra dorénavant. Je constate aussi avec satisfaction que le gouvernement a fait preuve d'une certaine compréhension des besoins de bien-être social et de récréation reliés à la question des logements sociaux.

Pour terminer, je dirai qu'à mon avis cette initiative répond à l'attente de nous tous. J'espère que la nouvelle politique permettra à un grand nombre de ceux qu'afflige le très grave problème du logement d'avoir au moins une chance d'obtenir des maisons à loyers raisonnables ou peut-être même de devenir propriétaires d'une demeure éventuellement. Merci.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu remercier sincèrement le ministre chargé de l'habitation de la courtoisie et de la collaboration dont il a fait preuve en faisant parvenir sa déclaration aux critiques des divers partis à la Chambre quant au logement. La déclaration expose l'adoption de nouveaux arrangements et énonce des principes directeurs en matière de logements sociaux qui entraîneront une certaine amélioration, mais qui révèlent que fondamentalement le ministre comprend mal le problème, savoir qu'il est indispensable d'accroître considérablement les mises en chantier de logements sociaux. Les principes directeurs ne sont d'aucune utilité pour les 100,000 familles d'un bout à l'autre du Canada qui sont inscrites sur de longues listes d'attente, en vue d'obtenir des logements sociaux. A Toronto seulement, 18,000 familles représentant environ 60,000 personnes attendent un logement social.

Il faut un plus grand nombre de logements sociaux. C'est le premier besoin et le plus impérieux. A l'heure actuelle, les logements publics représentent moins de 2 p. 100 de l'ensemble des mises en chantier au Canada, tandis qu'en Angleterre et dans les pays européens, ils en représentent de 30 à 40 p. 100. Même chez nos voisins du Sud, la proportion est de 5 p. 100. Notre objectif immédiat quant aux logements sociaux devrait sûrement s'établir entre 15 et 20 p. 100 de tous les logements au Canada.

On considère les logements publics comme un principe d'assistance sociale. Il ne devrait pas en être ainsi. Tous les Canadiens devraient avoir un droit fondamental au logement. Ils ont droit à un abri propre, chaud et d'un prix raisonnable. Le ministre ne peut ni ne doit dire, comme il l'a fait dans sa déclaration, que les logements sociaux sont un mal nécessaire. Le sens idéal de l'habitation lui échappe.

Mon deuxième grand reproche est que la déclaration ne reflète pas la nécessité d'un mélange approprié de logements sociaux et